



## **RAPPORT DU PRESIDENT**

**Ville d'Anjou, le 15 novembre 2005**

### **Une année de turbulence !**

Malgré les nombreux bouleversements qui ont secoué le réseau de la Santé et des Services sociaux au cours de l'année 2004-2005 et l'incertitude associée au statut du personnel non syndiqué, il me fait tout de même plaisir de vous présenter mon troisième rapport annuel à titre de président de l'*Association des conseillers et professionnels du Québec (ACPQ)*.

Faisant suite à l'adoption du **projet de loi 25**, l'actualisation des centres de santé et de services sociaux (CSSS), noyau central des réseaux intégrés de services, a eu comme effet de retarder dans ces nouveaux établissements fusionnés la mise en application de la loi 30. Cette Loi, nous vous le rappelons, prévoit la réduction du nombre d'accréditations syndicales au sein d'un même établissement et il est prévu qu'elle aura comme effet de réduire à 3 000 le nombre de personnel syndicable non syndiqué (SNS) du réseau.

Au printemps 2005, profitant de l'invitation à rencontrer le **Comité de coordination et de concertation ressources humaines (CCCRH)**, le directeur exécutif, monsieur Michel Legros, a sensibilisé les personnes présentes sur les dossiers de l'heure. Entre autres, avec la mise en place des CSSS, nos observations ont démontré que la consultation est déficiente à bien des égards et que le droit associatif risque d'être menacé. L'appartenance associative demeure un droit fondamental, individuel et collectif qui doit être respecté par tous. À cet égard, nous avons demandé l'appui des agences régionales et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour que les directions d'établissements maintiennent cette ouverture.

Une synthèse de la présentation de monsieur Legros a été transmise à l'ensemble des membres composant le CCCRH et a inspiré un article qui fut publié dans un des numéros du journal *Le Rapporteur*. Soit dit en passant, ce bulletin demeure une source d'information très appréciée des membres de l'Association.

En ce qui concerne le personnel que nous représentons, les informations que nous recueillons démontrent l'inquiétude des membres avec la mise en place de la **Loi 30**. Plusieurs souhaitent le maintien de leur statut de non syndiqué. De par leurs fonctions, nombre d'entre eux sont des représentants de l'employeur et certains occupent des fonctions de cadres sans en détenir le titre.

Une fois la pleine application de la Loi 30 connue, nous allons souhaiter reprendre nos travaux avec le MSSS afin de clairement définir les conditions de travail qui devront s'appliquer à notre groupe.

Actuellement, les **conditions de travail des SNS** demeurent régies par un répertoire, pas toujours reconnu par résolution des conseils d'administration d'établissement, et qui n'inclut aucun droit de recours balisé. La question demeure entière sur les raisons qui font que notre groupe soit appelé à faire appel à la Commission des normes du travail ainsi qu'à la Cour des petites créances lors de mésententes avec l'employeur.

Calquée sur le modèle des cadres, le souhait de l'ACPQ est d'obtenir une reconnaissance officielle du MSSS de représentation collective ainsi qu'un droit de recours balisé pour les membres. Nous réitérons le fait que nous souhaitons être consultés et que nous ne souhaitons pas demeurer dépendants des autres entités négociantes pour l'ensemble des droits collectifs des membres, incluant ceux des régimes d'assurance et de retraite.

Tenant compte du bouleversement vécu par le réseau, les communications avec les représentants de la Direction du personnel salarié du MSSS et du Conseil du trésor ont été moins fréquentes cette année. Dans les faits et tant que le plein impact de la Loi 30 ne sera pas connue, il demeure très difficile de poursuivre les travaux que nous avons entamés précédemment. En contre partie, des échanges ont eu lieu avec certaines associations d'employeurs de façon à les sensibiliser sur les préoccupations des SNS et ainsi connaître les bases utilisées au maintien d'un groupe significatif de non syndiqués au sein du réseau.

Pour une deuxième occasion depuis l'automne 2002, l'ACPQ s'est à nouveau associée à l'association de cadres *APER santé et services sociaux* pour la tenue d'un colloque conjoint intitulé ***La mobilisation par le leadership partagé ... une clé durable***. Le colloque demeure l'occasion de choix pour remettre le ***Prix reconnaissance de l'Innovation***. Cette année, le projet sélectionné par les participants fut celui de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont pour sa mise place, avec l'Hôpital Rivière-des-Prairies, d'un réseau intégré de soins et services pédopsychiatriques pour l'Est de Montréal. De plus, une mention d'honneur est allée au CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska pour le recrutement de personnel infirmier par le biais d'une campagne publicitaire à l'échelle du Québec dans un contexte de pénurie.

L'équipe récipiendaire s'est vu décernée une bourse de 500\$ ainsi qu'une plaque souvenir : une commandite de notre partenaire d'affaires les assurances ***La Capitale***. Pour la remise du Prix, le ministre Philippe Couillard a délégué madame Christiane Lecompte de son ministère.

En septembre dernier, le directeur exécutif participait à une rencontre à Québec convoquée par le Secrétariat du Conseil du trésor. À l'ordre du jour, la reprise des travaux sur l'équité salariale. Cette reprise des travaux a été retardée par la décision de la Cour supérieure qui fut rendue en 2004 et qui est venue invalider la section IX de la Loi sur l'équité salariale. Or, la question s'est posée sur la place que doit occuper les SNS ainsi que sur leur capacité d'être représentés.

Nous avons profité de l'occasion pour leur rappeler le fait que l'ACPQ est la seule association à représenter des SNS et que nous sommes prêts à collaborer. Une lettre a été adressée dans ce sens au Conseil du trésor de façon à formaliser notre position. La Commission sur l'équité salariale a été saisie de cette problématique et devra se prononcer pour la suite des travaux.

À titre de plus value pour les membres, une entente existe déjà avec les assurances *La Capitale* pour les assurances générales et juridiques. Récemment, le Conseil de direction a accepté l'offre de ***La Capitale groupe financier*** d'élargir notre entente actuelle pour y inclure certains services conseils et de planification financière. Par l'entremise de cette entente élargie, les membres pourront bénéficier de tarifs privilégiés pour certains des services offerts et consolider ainsi les liens d'affaires qui nous unissent avec la firme.

En terminant, je voudrais remercier mes collègues du Conseil de direction, messieurs Patrik Allison, du Centre jeunesse de la Montérégie et Jean-Viateur Murray, du CSSS de Gatineau, pour leur excellente collaboration tout au cours de l'année. Notre collègue monsieur François Therrien, du CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes, nous a quitté durant l'année pour une retraite bien méritée.

Un gros merci est aussi adressé à monsieur Magella Ross, du Centre jeunesse du Bas St-Laurent, et madame Francine Lalonde, du CSSS de Gatineau, qui ont tous deux accepté de procéder à la vérification des livres de l'Association et ce en collaboration avec le Secrétaire trésorier, monsieur Murray. Merci aussi à l'équipe de permanents de l'ACPQ, madame Marie Pinard et messieurs Michel Legros, Jacques McNicoll et Denis Joly pour leur support constant et leurs conseils toujours aussi judicieux.

À tous les membres, je vous transmets ma reconnaissance pour la confiance que vous continuez à me démontrer.

René Marcotte  
Automne 2005